

Cérémonie de remise
du
Prix Guizot-conseil général du Calvados 2008
à
Arlette JOUANNA
pour son ouvrage
« **La Saint-Barthélemy,**
les mystères d'un crime d'Etat »

vendredi 3 octobre 2008
au Val-Richer à Saint-Ouen-le-Pin

discours de Madame Anne d'ORNANO
Président du conseil général du Calvados

Chaque fois que mes pas m'amènent vers cette maison, le Val-Richer, ils me conduisent vers cette même chaleur, ce même accueil bienveillant. Le Val-Richer : « C'est la retraite de M. Guizot selon les règles de l'Idéal. On y voit dans une juste mesure les marques de l'homme d'Etat, du savant, de grands portraits de rois et de princes, de généraux, de ministres, une vaste bibliothèque, ...un grand courant d'idées ; une politesse aimable et tranquille ; enfin un charmant oasis intellectuel... » Voilà ce qu'en disait déjà, il y a un peu plus de 150 ans, une proche de la famille de Broglie rendant compte d'une visite en ces lieux. C'est le tableau exact de cette maison aujourd'hui... Et l'accueil réservé aux visiteurs du Val-Richer est une tradition bien ancrée dans la famille.

Nous voilà donc une nouvelle fois rassemblés pour remettre le prix Guizot-conseil général du Calvados, prix créé à l'initiative de l'association François Guizot-Val-Richer et du Département du Calvados qui souhaitent, l'un et l'autre, rendre hommage à François Guizot, historien, penseur et homme d'Etat, qui fut député du Calvados de 1830 à 1848.

Ce prix récompense un ouvrage d'histoire, d'étude des sociétés ou de réflexion politique accessible à un large public. Mais il faut un jury pour désigner un lauréat. Et je tiens à remercier particulièrement les quatorze personnalités éminentes qui, autour de Jean-Claude Casanova, acceptent de consacrer une part de leur temps afin de donner corps et consistance à ce prix. Parmi ces personnalités, je voudrais citer M. Laurent Theis, qui est probablement devenu le meilleur connaisseur de Guizot dont il vient de publier une remarquable

biographie, magnifique portrait fort documenté, d'une présentation originale et claire servie par une écriture fluide qui en rendent la lecture agréable, facile, passionnante.

Je veux absolument, à mon tour, rendre un hommage appuyé et ému à Bronislaw Geremek qui nous a quittés cet été. Celui que ses compatriotes appelaient « le Professeur » était membre du jury aux travaux duquel il participait fidèlement. Je suis fière que ce brillant intellectuel francophile, cet homme d'Etat d'une intelligence et d'un courage exceptionnels, d'une grande profondeur morale et spirituelle ait bien voulu accompagner le prix Guizot et ce depuis sa création. Je regrette qu'il n'ait jamais pu nous rejoindre ici, sous le toit de l'auteur de « L'histoire de la civilisation en Europe ». Car l'histoire de l'Europe et de ses drames, Bronislaw Geremek la connaissait mieux que personne aujourd'hui. Il avait su évaluer la richesse et la puissance de la culture de cette Europe à l'unification de laquelle il aspirait tant. Il pensait que la culture et la civilisation européennes s'étaient, je le cite : « développées sur la base chrétienne, aussi bien à travers l'affirmation de la foi et des liens religieux qu'à travers leur contestation. » Pour lui, la Réforme protestante avait porté un coup d'arrêt à une Europe en devenir à la fin du moyen âge, jusqu'alors cimentée par une unité religieuse, devenue impossible. Ce qui imposa à l'Europe, mais dans la douleur, l'expérience d'un pluralisme philosophique et religieux.

Nul doute que vos recherches, Mme Jouanna, qui plongent au cœur même de ce sujet, ne l'aient particulièrement touché et intéressé. J'aurai le plaisir et l'honneur, Madame, de vous remettre dans quelques instants le prix Guizot qui vous a été décerné par le jury pour votre ouvrage : « La Saint-Barthélemy, les mystères d'un crime d'Etat ».

Je parlais d'expérience douloureuse. C'est en effet dans le drame et la tragédie que la confrontation entre la religion catholique et les tenants de la Réforme a bouleversé la France du XVI^{ème} siècle. Huit guerres civiles, qu'on a appelé « les guerres de religion » ! Epouvantables comme toutes les guerres civiles, avec leurs cortèges d'horreurs dont témoigne le poète Agrippa d'Aubigné, dans « les Tragiques » :

« (...) Voici les doux Français l'un sur l'autre enragés,
D'âmes, d'esprit, de sens et courage changés.
Tel est l'hideux portrait de la guerre civile,
Qui produit sous ses pieds une petite ville
Pleine de corps meurtris en la place étendus,
Son fleuve de noyés, ses créneaux de pendus (...) »

Et puis, le 24 août 1572, cet incompréhensible massacre de la Saint-Barthélemy, qui a frappé d'horreur des générations de Français et semé la consternation dans l'Europe entière. Incompréhensible, inattendu parce qu'inconcevable.

Dans notre mémoire collective la Saint-Barthélemy fait depuis longtemps effet de repoussoir. Elle reste gravée dans nos consciences à travers les images des anciens manuels scolaires illustrant la défenestration du corps de l'amiral de Coligny, ou montrant le faible roi Charles IX, assis, l'air sombre, écoutant les insinuations perfides que lui souffle sa mère, Catherine de Médicis, à laquelle les commentaires des auteurs attribuent la responsabilité pleine et entière des événements.

Le travail de recherche que vous avez engagé, neuf à bien des égards, nous emmène au delà de cette imagerie. Car les choses ne sont, bien sûr, pas si simples, vous le confirmez et vous le démontrez. Vous avez eu suffisamment de hauteur de vue pour porter un regard équilibré sur les faits et les acteurs en évitant l'écueil d'un parti pris passionnel ou compassionnel. Vous pouvez ainsi nous aider à expliquer cet épisode sanglant de l'histoire de France et à en saisir les conséquences.

Cet épisode tragique de notre histoire a causé un traumatisme profond. Dès le lendemain des événements, catholiques et protestants ont tenté, chacun de leur côté, de trouver une explication à cet acte impensable et essayé de comprendre comment Dieu avait-il permis que cela arrivât. Pour justifier le crime catholique en tant qu'acte nécessaire, on a évoqué « le glaive du roi ». Pour trouver un sens rédempteur à la punition infligée aux protestants, on a évoqué « le glaive de Dieu ».

Les actes d'une telle barbarie n'appartiennent malheureusement pas à des temps anciens et sauvages que l'on pourrait croire révolus. Au XX^{ème} siècle et à l'aube de ce XXI^{ème}, notre prétendu monde civilisé n'a pas pu s'opposer à ces déchaînements de violence, y compris récemment en Europe.

Pourquoi ? Et comment de telles tueries peuvent-elles s'organiser et se perpétrer ? Question récurrente. Que nous nous sommes déjà posée ici. A laquelle Pierre Milza, ou Simon Leys, ont tenté d'apporter une réponse. Car on ne passe pas comme cela à un tel acte, proscrit par toutes les religions et la morale universelle. Pour en arriver là, il faut la conjonction d'un contexte de crise, politique, idéologique ou économique et d'un processus mental nourri de peurs, de rancœurs, de frustrations qui façonnent, conditionnent et préparent un comportement potentiellement aberrant. Il suffit alors d'un événement singulier, de l'exhortation d'une autorité morale libérant de tout frein, pour déclencher une réaction pulsionnelle d'une violence inouïe envers un Autre qui doit être éliminé

à cause de sa religion, à cause de sa race, à cause de sa différence...et en tant que tel ressenti comme dangereux.

Vous avez bien su décortiquer ce processus qui, à partir d'un acte politique fort contestable, mais qui se voulait ciblé et limité, a entraîné Paris d'abord, puis presque toute la France dans un débordement sanguinaire rapidement incontrôlable, et à propos duquel on a employé, déjà à l'époque, cet abominable terme « d'épuration ».

Ronsard, le délicat poète, écrivait dans son « Discours sur les malheurs de ce temps », s'adressant à Théodore de Bèze, successeur de Calvin, auquel il reprochait de « prêcher une Evangile armée »:

« (...) Cela déplaît à Dieu, cela déplaît au Prince ;
Cela n'est qu'un appât qui tire la province
A la sédition, laquelle dessous toi
Pour avoir liberté ne voudra plus de Roi. (...) »

Ainsi résumait il la situation politique en France.

Charles IX, favorable en fait à une relative liberté de conscience, avait bien perçu que la mise à mal de l'unité religieuse du pays dépassait l'enjeu confessionnel. Des idées nouvelles sur l'organisation du pouvoir avaient cours. C'est son autorité qu'il sentait menacée, sa souveraineté qu'il croyait en péril. Cela motiva la décision qu'il prit en son Conseil de procéder à l'exécution pour « raison d'Etat » au nom d'une « justice d'exception » de quelques meneurs du parti de la Réforme, sans bien sûr avoir imaginé et mesuré qu'un carnage en serait la conséquence immédiate. C'est autour de cette « raison d'Etat » que les juristes et les ambassadeurs, chargés par la suite de justifier et expliquer l'événement, axent leur réflexion et leur argumentation.

Nous avons vu ici même avec Jacques Krynen et « L'empire du roi » que le pouvoir faisait déjà dès le XIII^{ème} siècle l'objet d'un dialogue constant et riche et suscitait une foule d'écrits théoriques. Ces réflexions n'avaient pas cessé depuis. Mais la Saint-Barthélemy a fourni aux intellectuels, aux publicistes et aux acteurs politiques l'occasion de renouveler et approfondir leur réflexion sur l'exercice du pouvoir, ses fondements, sa légitimité, ses limites...

J'ai appris, en vous lisant, que le projet d'une monarchie partageant le pouvoir entre le souverain et les Etats généraux, c'est à dire d'un régime de type constitutionnel, avait été sérieusement avancé et proposé à Henri III, quelques années après la tragédie. Il serait vain d'épiloguer sur ce qu'aurait été le destin de la France si un tel type de gouvernement avait été adopté dès cette époque...

Dans les faits ce sont les partisans d'un renforcement du pouvoir royal, lié à la réaffirmation du caractère sacré du souverain, qui l'emporteront ouvrant la voie à la monarchie absolue et à l'Histoire telle que nous la connaissons : notre Histoire de France.

L'expérience prouve malheureusement que l'exemple d'un déchaînement de violence comme celui là n'empêche nullement que se produisent d'autres explosions de violence. Quelles leçons pouvons nous alors tirer de la tragédie de la Saint-Barthélemy ?

Une première leçon, comme vous le soulignez en conclusion de votre étude, c'est que l'un et l'autre parti ont du abandonner l'idée de convertir la France dans sa totalité à la religion qu'il estimait être la vraie. Il a donc fallu apprendre à vivre ensemble, apprendre aussi la tolérance. Le chemin a été long, très long...et semé d'embûches et de drames! Et à cette heure encore dans notre pays, on parle de difficultés d'intégration, de co-existence difficile entre communautés et groupes raciaux, ethniques, religieux...on redoute dans le monde un choc des civilisations...

La deuxième, c'est la nécessité de dissocier le fait religieux du fait politique. Guizot rendait grâce à Calvin d'avoir servi la cause de la liberté en rappelant cette injonction évangélique « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » et en introduisant une distinction claire entre société religieuse et société civile.

L'actualité la plus récente prouve que le débat n'est pas clos ; bien au contraire, plus que jamais il reste ouvert entre les défenseurs de la laïcité républicaine telle que fixée par les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les promoteurs d'une laïcité positive telle que proposée par le Président Sarkozy ou d'une laïcité « ouverte » permettant l'intervention de l'opinion catholique dans les affaires publiques comme le souhaite Benoît XVI, ou –ce qui serait inacceptable- ceux qui rêvent de la charia comme unique référence... Pour ma part, je le dis clairement, j'estime qu'il n'y a rien à changer à la loi de 1905 puisqu'elle implique la neutralité de l'Etat, la liberté religieuse et le pluralisme des croyances. Je constate cependant que nombre de pays, comme le Royaume Uni, comme les Etats Unis d'Amérique, ont une tradition et une pratique différentes des nôtres dans leurs rapports avec les religions. Ils n'en restent pas moins, véritablement et incontestablement, des démocraties.

Et je ne peux m'empêcher de penser que la démocratie n'est pas innée ; elle s'apprend, elle s'enseigne, elle se cultive. Tout comme la tolérance. Tout comme l'attention à l'autre. La démocratie ne peut pas être imposée par la force, on le constate en Afghanistan, en Irak...Il faut la rendre désirable.

Malheureusement l'exemple des démocraties occidentales, minées par les divisions, par leur incapacité à maîtriser leur économie et à éviter les désordres d'une spéculation financière effrénée, par les exigences de l'individualisme, par l'expression d'un égoïsme parfois cynique, n'est sans doute pas de nature à séduire des sociétés qui pourraient être tentées par d'autres modèles.

Il est donc de notre responsabilité, à nous acteurs du monde politique, à vous historiens des mentalités, chercheurs et enseignants en sciences politiques et en sciences sociales, de redonner vie et consistance à notre idéal démocratique pour bâtir une Europe forte et solidaire. Mais pour cela, il est indispensable de travailler sur la mémoire de l'Europe, de réfléchir à ses valeurs fondamentales, de nourrir et développer une véritable culture européenne car, comme le disait Bronislaw Geremek, « il lui faut un cœur, c'est-à-dire une spiritualité ».

Le 24 août 1572, journée tragique que l'on voudrait pouvoir effacer ! Pourtant, ce jour qui marque le début du massacre de la Saint-Barthélemy restera, qu'on le veuille ou non, l'une des journées qui ont fait la France... et aussi l'Europe.

Guizot pensait que la confiance dans l'avenir repose sur la connaissance et la conscience du passé. Nous en sommes nous aussi convaincus. Nous sommes persuadés que des travaux comme les vôtres, Mme Jouanna, sont nécessaires et c'est pour cela que le conseil général du Calvados veut les encourager.